

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Département du Pas de Calais
Arrondissement de Lens
Canton de Hénin-Beaumont 2
Commune de Drocourt

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-003
DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

NOMBRE :

De conseillers en exercice :	23
De présents :	21
De votants :	18
Contre :	00
Abstention :	00
Pour :	18

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18h00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRICOURT Séverine, Maire, suite à la convocation en date du 16 mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Madame Séverine BRICOURT, Monsieur Pascal LEWANDOWSKI, Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Madame Flora DESPREZ, Monsieur Jean-Marc LOGEZ, Madame Cécile PREVOST, Monsieur Philippe POCHE, Madame Cathy DUCLOY, Monsieur Arnaud TONON, Madame Cindy MONBEL, Monsieur Daniel PRUVOST, Madame Marie-Ange PESIN, Madame Séverine LUKASZCZYK, Monsieur Frédéric IRMER, Madame Nadine HUARD, Monsieur Bernard CZERWINSKI, Madame Kataline BIGOTTE, Monsieur Fabrice HAVART, Madame Micheline GOLAWSKI, Monsieur David CAPELLE.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir : Monsieur Michael LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Monsieur David DELMAIRE a donné pouvoir à Madame Cathy DUCLOY.

La séance ouverte à 18h00, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Marie-Ange PESIN est désignée comme secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-2 et suivants ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que la détermination du nombre des adjoints intervient après l'élection du maire et préalablement à l'élection des adjoints ;

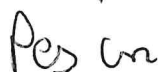
Considérant que le conseil municipal compte 23 membres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ **DE CREER 6 postes d'adjoints.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

LA SECRETAIRE,
Marie-Ange PESIN



LE MAIRE,
Séverine BRICOURT

